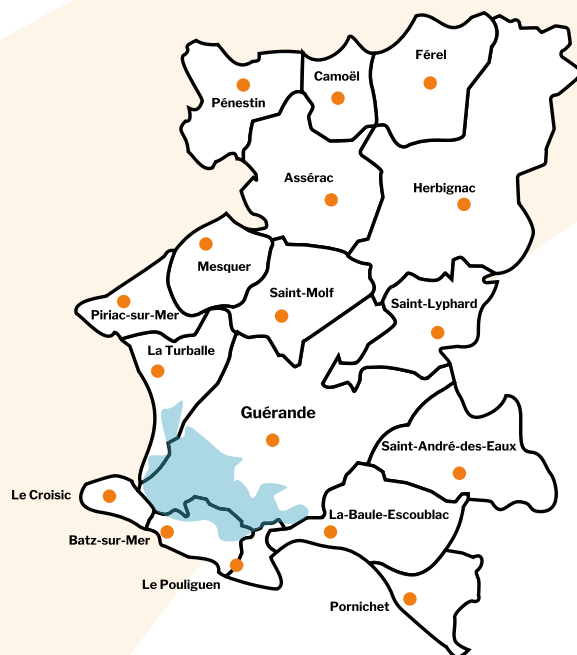




14 rue de la petite colline
ZA Villejames
44350 Guérande



Fédération de Maison de Quartier

122 bd Jean de Neyman
Saint-Nazaire Cedex

02.40.22.78.70
FMQ@mairie-saintnazaire.fr

Association La Passerelle

14 rue de la petite colline
44350 Guérande

02.40.62.14.07
mad@aipasserelle.fr

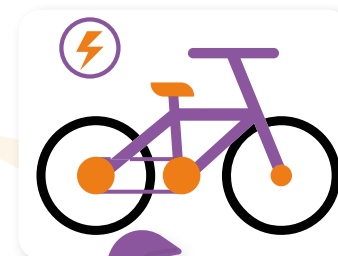
Mission Locale de la Presqu'île Guérandaise

2 rue Louis Éon
44350 Guérande

02.40.42.96.76
mission@ml-guerande.fr

MOB'ÎLE

LOCATION DE SCOOTERS ET
VÉLOS ÉLECTRIQUES



POUR LES BÉNÉFICIAIRES RSA
OU JEUNES SUIVIS PAR LA
MISSION LOCALE -26ANS



Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins



MODE D'EMPLOI

Ce service peut être utilisé par **les personnes en emploi ou formation** ayant des problèmes de transport à résoudre dans l'urgence. Il s'agit d'un **dépannage provisoire de 3 mois maximum**. Une solution autonome doit être recherchée à long terme par l'utilisateur.

Pour en bénéficier, il faut être bénéficiaire RSA ou jeune de 26 ans suivi par la Mission Locale.

Il sera amené à signer un contrat de location et le règlement de fonctionnement.

Il vous sera confié un **cyclomoteur avec casque, antivol et gilet jaune**.

LES GANTS NE SONT PAS FOURNIS

L'**assurance** qui couvre le scooter **ne prend pas en charge le vol et les dégâts matériels** du cyclomoteur qui seront à votre charge. En cas de vol, la caution est encaissée et il est demandé une somme de 320 € au locataire.

La **caution** ne sera pas rendue en cas d'accident engageant votre responsabilité, en cas de location ou facture impayées, en cas de non-respect de l'une ou l'autre des clauses du contrat.

Le **non-respect** de l'une des clauses du contrat entraîne automatiquement la rupture du contrat, et notamment le non-respect du code de la route et l'état d'ébriété en conduisant. La conduite en état d'ébriété entraînera également la radiation de l'atelier Mobile pendant 2 ans.

Le **cyclomoteur** ne peut être utilisé que pour les trajets en vue d'un entretien, d'une formation, d'un emploi.

La location est interdite aux personnes âgées de moins de 14 ans.

EN BÉNÉFICIER

Trajets domicile -> travail / formation
Sur le territoire de Cap Atlantique

Obtenir une fiche de prescription
auprès de votre conseiller :

- Mission Locale
- Unité Emploi
- France Travail
- Assistante Sociale

&

Vous présenter à l'Association
La Passerelle muni des documents

Documents à fournir
obligatoirement pour -26 ans ou RSA

- 1 Fiche de prescription
- 2 Copie pièce d'identité
- 3 BSR (si né(é) après 01/01/1988)
- 4 Autorisation parentale si mineur
- 5 Attestation RSA
- 6 Copie contrat de travail
- 7 Copie contrat de formation
- 8 Justificatif de domicile (si héberger, attestation écrite de la personne)
- 9 Caution à l'ordre FMQ (non encaissé)
Montant du prix de la location

Pour toute personne de +25 ans et sans RSA

- 10 Feuille d'imposition année N-1*

+

2 6 7 8 9

*Afin de définir le tarif de location selon coéf et nb de part
(le tarif peut varier entre 19€ et 40€/semaine)

TARIFS 2024

	Scooters	Vélos
Caution	215 €	202 €
Casque	35.00 €	
Bidon d'huile (Fourni à la loc.)	12.00 €	
1 Journée	5.70 €	5.00 €
1 Semaine (Lundi > Vendredi)	18.50€	15.00€
1 Mois (Max 3 mois*)	74.00€	60.00€

*Renouvellement mensuel

CONTACTS

Association **La Passerelle**

Alice FEVRIER

✉ mad@aipasserelle.fr

☎ 02.40.62.86.29

Lundi, mercredi jeudi
8h30/12h - 14h/17h30

Mardi 8h30/12h

